

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

PAR LA SOUSSIGNÉE, Isabelle Marceau, d.g. adj greff-très. adj

QUE : -

Lors de la séance ordinaire du conseil du 5 février 2024, le conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a adopté le règlement numéro 02-2024 « Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité de la paroisse Sainte-Apolline-de-Patton pour l'année 2024 ».

Une copie de ce règlement est annexée à la présente.

Ce règlement peut également être consulté, après son entrée en vigueur au bureau municipal situé au 105 de la route de l'église.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 6^e jour du mois de février 2024.

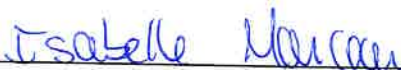


Isabelle Marceau DG greff.-très. adj et greff-très adj

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Isabelle Marceau, dg adj et greff-très adj, de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 12 et 13 heures, le 6^e jour de février 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour de février 2024.



Isabelle Marceau dg adj et greff- très adj